

CRR /CSO

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT REGIONAL DES 10 KM RUNNING 2021

1. - PRINCIPES.

La Ligue d'Athlétisme SUD/PACA a décidé d'attribuer le championnat régional « Course des 10 km running au club de la Seyne sur mer « CSMS Athlétisme ». Cette compétition se déroulera le dimanche 03 octobre 2021.

L'organisation technique de ce championnat est confiée à la Commission Régionale Running de la Ligue d'Athlétisme SUD/PACA sous la tutelle de la Commission Sportive et Organisation.

2. – REGLEMENTS.

Le présent règlement est applicable pour la saison **2020-2021** et concerne donc le championnat régional de Course des 10 km running qui aura lieu à la Seyne sur mer (13) le dimanche 03 octobre 2021.

Il concerne les catégories de cadets à masters 10 féminins et masculins, titulaire d'une licence « **COMPETITION** » auprès de la FFA. Cette compétition est aussi dénommée championnat régional SUD/PACA Course des 10 km running.

3. – PROGRAMMES.

Le départ de cette épreuve sera donné à 9h00 - départ

Lieu de départ : IMS Les Sablettes.

Lieu d'arrivée : Chapiteaux de la Mer

4. TITRE et RECOMPENSES.

Les différents classements seront obtenus en prenant en compte le temps officiel du compétiteur.

Equipe

Le calcul du classement par équipe s'effectue par l'addition des temps des 3 premiers coureurs d'un club (aucune composition d'équipe à déposer au préalable).

Le règlement fédéral sera appliqué pour la composition des équipes (muté et athlète étranger).

En cas d'égalité, c'est le temps réalisé par le 3^{ème} coureur qui sera retenu.

Sera récompensé : - la 1^{ère} équipe Master masculin (M0 à M10)

- La 1^{ère} équipe féminine (ES / SE / MA)

- La 1^{ère} équipe ES / SE masculin

Il sera attribué une coupe pour l'équipe et une médaille pour chacun des athlètes la composant.

Individuel

Le 1^{er} de chaque catégorie de cadet à master 10 (féminin et masculin) se verra attribué le titre de champion régional.

Il sera attribué une médaille à chaque athlète récompensé.

5. - TENUE ET DOSSARD

Les compétiteurs doivent porter un maillot aux couleurs distinctives de leur club. **Tout manquement entrainera la disqualification de l'athlète.**

Des contrôles de maillots seront réalisés au départ et à l'arrivée de la course.

Le dossard doit être visible en permanence durant toute la compétition.

5. – ENGAGEMENTS

L'engagement des athlètes possédant une licence **Compétition en cours de validité** est à la charge des clubs. Il se fera **UNIQUEMENT** sur le site internet de la Ligue SUD/PACA au plus tard le mercredi 29 septembre 2021 à 22h00.

Cet engagement est gratuit pour les athlètes licenciés « COMPETITION » dans un club de la Ligue SUD/PACA.

Ne seront retenus dans les classements que les coureurs ayant été engagés grâce à cette procédure.

Il n'y aura pas d'engagement sur place.

6. – LITIGES POUR LE CHAMPIONNAT REGIONAL DE COURSE DES 10 KM RUNNING

Tous les cas de litiges ou de réclamations seront jugés par le Juge Arbitre Running de la compétition, seul habilité à le faire. Ces réclamations doivent être présentées au juge-arbitre dans les 30' qui suit l'affichage des résultats.

7. – DROIT A L'IMAGE.

La ligue d'athlétisme PACA informe les concurrents de la possibilité que se réserve l'organisateur ainsi que la ligue de pouvoir utiliser les éventuelles images de la manifestation sous quelque forme que ce soit, sur tout support et pour une durée indéfinie.

8. – CONTRAINTE SANITAIRE.

L'organisateur et la Ligue d'Athlétisme Région sud et le club CSMS Athlétisme mettront en place les contrôles sanitaires en vigueur le jour de la compétition.

A savoir, à ce jour le passe sanitaire ou le test PCR sera obligatoire.

RAPPEL : *toutes les décisions concernant ces championnats régionaux des 10 km running seront proposées par Commission Régionale Running et la Commission Sportive et Organisation pour validation du Comité Directeur de la Ligue d'Athlétisme de Provence Alpes Côte d'Azur conformément au règlement de la Fédération Française d'Athlétisme.*